

<http://www.universitepopulairetoulouse.fr/spip.php?article3773>



**« C'est un contrôle au faciès
assumé » : l'État condamné
après que des policiers ont
choisi le seul manifestant noir
ni un groupe**

Date de mise en ligne : jeudi 6 février 2025



- Thématiques - Extreme-droite -

Copyright © Université Populaire de Toulouse - Tous droits réservés

Le tribunal judiciaire d'Angoulême a condamné le 16 janvier l'État français pour avoir réalisé un contrôle policier au faciès sur un manifestant, une pratique dont des associations ont dénoncé « la nature systémique » l'an dernier auprès de l'ONU.

Le Parisien avec AFP